

L'an deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 11 Mai 2012 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 03/05/2012.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- CIMETIÈRE
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- REGROUPEMENT SCOLAIRE
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mme GUILLOT Annette
- M. YUNG Christian, excusés.

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Cotes irrécouvrables :

Par décision de justice, les sommes dues sont effacées et doivent être passées en non-valeur.

En conséquence, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour mandater la somme de 658,55 € au compte 654.

CIMETIÈRE :

M. le Maire fait un point sur les réponses obtenues concernant la mise en concessions des tombes.

Le règlement du cimetière établi en juin 2010 requiert quelques modifications et ajouts d'articles. Le Conseil Municipal décide de travailler sur celui-ci lors d'une prochaine réunion.

Suite à une modification de la législation, l'Assemblée souhaite supprimer les concessions perpétuelles, qui pourraient après cent ans

passés être versées dans l'actuel régime de concessions. Le Maire se charge de procéder à la vérification de cette possibilité. Dans le cas de l'illégalité de la démarche, l'Assemblée décide d'entamer des procédures d'abandon pour les tombes en état de délabrement.

PLU :

Une prochaine réunion concernant la présentation du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le jeudi 14 Juin à 18 h 00.

REGROUPEMENT SCOLAIRE :

Les différentes réunions dans ce domaine scolaire ont permis de répondre à quelques sujets concernant le projet de regroupement scolaire sur les Communes de Gibeauveix, Allamps, Vannes et Uruffe.

Tout d'abord, le coût nécessaire à la réalisation du groupe scolaire doit être estimé aux alentours de 2.500.000 € à 3.000.000 €. Un chiffrage plus précis sur ces travaux doit être réalisé par le technicien de l'EPCI.

Les subventions espérées seraient celles que pourraient mobiliser les Communes auprès du Conseil Général ainsi qu'environ 200.000 € de l'État, ce qui laisserait une charge assez considérable aux finances communales et grèverait les budgets municipaux en subventions pour un mandat au moins.

M. Dinet, conseiller général et président du Conseil Général de Meurthe et Moselle sollicité sur la démarche se dit favorable à une action de regroupement sur le secteur, mais ne pourra s'opposer aux solutions envisagées par les Communes, respectant en cela le choix fonctionnel, économique et démocratique des Conseils Municipaux.

Sur l'aspect des transports scolaires, l'Assemblée Départementale tiendra son rôle en fonction des règles dans le domaine, ainsi, par exemple, le transport pour le périscolaire qui n'est pas assuré par le Département sera à la charge des Communes.

Le Maire aborde donc la proposition de la Communauté de Communes du Val des Couleurs pour accueillir les enfants d'Uruffe et Gibeauveix dans les locaux neufs construits à Rigny la Salle.

L'accueil portera sur les enfants de maternelle à l'entrée en 6^{ème}.

L'orientation vers le collège de Colombey-les-Belles ou de Vaucouleurs sera à déterminer par le Conseil Municipal.

L'Assemblée demande à ce que soit organisée une réunion avec Gibeauveix pour que s'expriment les deux conseils municipaux pour

permettre un vote de principe sur le devenir scolaire de nos communes par chaque conseil.

Ce vote se fera à bulletins secrets et doit avoir lieu au plus tard fin juin afin de préparer, dans le cas d'accord, les démarches administratives avec nos partenaires dès septembre 2012.

DIVERS :

- Remerciements de la famille DELCROIX - GROSSE pour les condoléances de la Commune lors du décès de Mme ZAREMBA Françoise.
- L'Assemblée n'accède pas à la demande de subventions de l'association Familles rurales.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la déclaration préalable déposée par M. FAYS Damien et Mme GEORGIE Sandrine pour la pose de panneaux photovoltaïques. Le Conseil Municipal accepte ce dossier.
- L'Assemblée prend connaissance
 - du compte-rendu du Conseil Communautaire de l'EPCI.
 - du devis de la Société Alsacienne de Paratonnerres. Le Conseil Municipal décide de programmer prochainement la rénovation.
 - de l'invitation à la réunion d'information de la CLECT le 15 Mai à Blénod les Toul.
- Suite aux violents orages, la toiture de l'Église a été endommagée. L'assurance est prévenue et des demandes de devis ont été envoyées à plusieurs entreprises afin d'intervenir rapidement.
- Le Conseil Municipal demande à être destinataire des comptes-rendus des réunions de Nooba. Un courrier leur sera destiné prochainement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 05 mn.